

Commune De Mus, Conseil Municipal, Séance Du 21 juillet 2022

Date de la convocation : 13 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi vingt et un juillet deux mille vingt-deux, à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

Etaient présents :

Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3^{ème} Adjointe.

Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Magali RABANIT Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Le quorum est atteint avec 9 conseillers présents**Etaient excusés :**

Madame Corinne ORTEGA DOREY qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CABOT

Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN

Etaient absents :

Madame Emilie GACHON CARRETTE

Monsieur Jean-Louis BLANC

Monsieur Philippe POUJOL

Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2^{ème} Adjoint est arrivé à 18h53 et n'a participé à aucun vote.

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Reconstruction des dommages aux voiries à la suite des intempéries de septembre 2021 – choix du candidat – marché 2022-001.
2. City stade – arrêt du projet et choix du prestataire.
3. Questions diverses

RECONSTRUCTION DES DOMMAGES AUX VOIRIES A LA SUITE DES INTEMPERIES DE SEPTEMBRE 2021 – CHOIX DU CANDIDAT – MARCHÉ 2022-001

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juillet 2022, en présence de RCI, en tant que maître d'œuvre et missionné pour faire l'analyse des offres.

Il explique qu'à l'issue de l'appel à concurrence lancé le 10 juin 2022, 3 offres ont été déposées sur le site des marchés publics dématérialisés de Midi Libre.

Dans l'ordre de dépôt :

- 1- La Société Régionale de Canalisations (SCR), 30140 THOIRAS
- 2- La Société BRAJA VESIGNE (LAUTIER MOUSSAC), 30190 MOUSSAC
- 3- COLAS Midi Méditerranée, 30320 MARGUERITTES

Le candidat n° 1 s'est excusé et n'a pas fait d'offre.

L'analyse a été faite sur les deux autres offres et se résume ainsi :

Candidat n° 2 - BRAJA VESIGNE (LAUTIER MOUSSAC) :

548 967.55 € HT (tranche ferme = 255 752.30 € HT - tranche optionnelle = 293 215.25 € HT)

Candidat n° 3 - COLAS :

545 000.00 € HT (tranche ferme = 255 000.00 € HT - tranche optionnelle = 290 000.00 € HT)

Les critères retenus pour l'analyse des offres étaient : le prix des prestations et la valeur technique.

	TECHNIQUE 50 POINTS					PRIX : 50 POINTS			NOTE GENERALE 100 points	CLASSEMENT	
	Méthodologie	Détail fournitures	Moyens matériels affectés aux travaux	Moyens Humains Affectés aux travaux	Critère environnemental	Note pondérée	Offre	(Offre moins disante x 50 / offre)			Note pondérée
	30 points	5 points	5 points	5 points	5 points		PRIX en €	50 points			
S R C	LETTRE D'EXCUSE										
BRAJA VESIGNE	27	5	5	5	5	47,00	548 967,50 TF - 255 752,30 TO -293 215,25	49,64	49,64	96,64	1
COLAS	26	5	5	5	5	46,00	545 000,00 TF - 255 000,00 TO 290 000,00	50,00	50,00	96,00	2

Les offres étant très similaires du point de vue du prix des prestations, c'est la valeur technique qui a été déterminante et particulièrement la méthodologie choisie par chaque candidat.

BRAJA VESIGNE (LAUTIER MOUSSAC) :

- Contexte local et les divers chantiers bien détaillés
- Fiches produits complètes
- Critère environnemental très complet
- Le mémoire est de bonne qualité, les plannings simples mais clairs

COLAS :

- Mémoire de qualité avec un contexte local un peu moins détaillé (-0.5 pts)
- Manque de détails (plans, photos...) (-0.5 pts)
- Complet en fournitures
- Critère environnemental très complet

Monsieur le Maire précise également que la société COLAS travaille actuellement sur l'agrandissement du chemin de Pascalet et que les retours des riverains ne sont pas favorables à l'entreprise.

L'avis de la CAO est de retenir l'entreprise BRAJA VESIGNE (LAUTIER MOUSSAC) pour les travaux de reconstruction des dommages aux voiries à la suite des intempéries de septembre 2021 pour le montant de :

548 967.55 € HT (tranche ferme = 255 752.30 € HT - tranche optionnelle = 293 215.25 € HT)

Les membres du conseil municipal présents n'ayant plus de questions sur ce point, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Entériner l'avis de la CAO de retenir L'entreprise BRAJA VESIGNE (LAUTIER MOUSSAC) pour les travaux de reconstruction des dommages aux voiries à la suite des intempéries de septembre 2021 pour le montant de 548 967.55 € HT (tranche ferme = 255 752.30 € HT - tranche optionnelle = 293 215.25 € HT).
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote : adoption à l'unanimité par :

Voix pour = 11
Voix contre = 0
Abstention = 0

CITY STADE – ARRET DU PROJET ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE afin de présenter le dossier du CITY STADE aux membres du conseil municipal présents.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE rappelle :

Qu'il s'agit d'un dossier à l'initiative du conseil municipal des jeunes (CMJ) qui a réalisé un travail de recherche et d'étude en amont de la présentation faite par Monsieur Stéphane CALANDRAS en séance du conseil municipal du 4 avril 2022.

2 devis ont été retenus :

- TRANSALP, l'Albenc (38) : 47 083.31 € HT (solution de base et options)
- SATD, Russ (67) : 50 562.00 € HT (solution de base et options)

Après analyse et discussion, le CMJ a souhaité retenir la proposition de TRANSALP.

TRANSALP :

- Meilleure qualité du matériel et des produits
- Très efficace et réactif

SATD :

- Mauvais suivi du dossier
- Peu réactif

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE précise qu'il reste à décider de l'aménagement sur site, derrière ZOZO, à savoir :

- Mise en place d'une base en béton.
- Positionnement du jeu de basket et du jeu de foot pour pouvoir y jouer en même temps.
- Installer un grillage de protection.

Elle rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès de la Région Occitanie (30%).

Monsieur le Maire demande aux membres présents de :

- Statuer sur l'avis du CMJ qui leur a été présenté par Madame Solenne BAYLE GOUTORBE.
- L'autoriser à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote : adoption à l'unanimité par :

Voix pour = 11
Voix contre = 0
Abstention = 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que la réunion de lundi 18 juillet 2022 avec la gendarmerie et la participation citoyenne (anciennement voisins vigilants) s'est bien déroulée. Il en résulte que :

- Une demande d'étendre à plus de quartiers la participation citoyenne a été faite. Une communication sera faite en septembre sur ce point.
- L'extinction de l'éclairage public n'a pas d'incidence sur le taux d'effractions, Mus est un village dans l'ensemble assez calme.
- Ce qui pose un problème à la gendarme est de devoir gérer de plus en plus d'incivilité et de violence, individuelles.

Monsieur Frédéric AUSSEL soulève le problème en cette période de canicule, des tirs des marrons d'air. Il demande à disposer d'un extincteur. Après discussion, les alertes se feront au micro ou par corne de brume et pour les abrivado longues par tir de marron d'air. Les lieux de tirs ne posant pas de risques.

Fin de séance à 19h00